

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** STRONG

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2013-0034

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0003410-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	10
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	11
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	12
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	12
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	14
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	14
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	14
5.1. Consignes d'utilisation	14
5.2. Mesures de gestion des risques	16
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	16
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	17
6. Autres informations	17

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique STRONG  
Belgique TOURNIRAT  
Belgique FARUNO RAT  
Belgique FARUNO SOURIS / MUIS  
Belgique MS RODETOX BRODI WHEAT  
Belgique STRONG BRF

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	BELGAGRI SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2013-0034	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0003410-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	31/07/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	24/04/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	BELGAGRI SA
<b>Adresse du fabricant</b>	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

<b>Nom du fabricant</b>	CGB
<b>Adresse du fabricant</b>	PA des quatre routes 35390 Grand Fougeray France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	PA des quatre routes 35390 Grand Fougeray France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	11 - Brodifacoum
<b>Nom du fabricant</b>	Pelgar
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR ALTON HANTS Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Prazska 280 02 Kolin République tchèque

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005
Sorbate de potassium	potassium hexa-2,4-dienoate	Conservateur	24634-61-5	246-376-1	0.2

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Peut nuire au fœtus.

#### Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

#### Type de produit

TP14 - Rodenticides

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-souris domestiques-Adultes, juvéniles

#### Domaine d'utilisation

Intérieur

#### Méthode(s) d'application

Application des appâts -  
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées

**Taux et fréquences d'application**

/ - -  
Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 3 kg.  
Grain en vrac dans des conditionnements de 3kg, 3.2kg, 3.5kg, 3.8kg, 4kg, 4.2kg, 4.5kg, 4.8kg, 5kg, 5.2kg, 5.5kg, 6kg, 6.5kg, 7kg, 7.5kg, 8kg, 8.5kg, 9kg, 9.5kg, 10kg.  
Sachets (PE/PP) dans des conditionnements de : 300x10g ; 120x25g ; 320x10g ; 128x25g ; 350x10g ; 140x25g ; 380x10g ; 152x25g ; 400x10g ; 160x25g ; 400x10g ; 168x25g ; 420x10g ; 168x25g ; 450x10g ; 180x25g ; 480x10g ; 192x25g ; 500x10g ; 200x25g ; 520x10g ; 208x25g ; 550x10g ; 220x25g ; 600x10g ; 240x25g ; 650x10g ; 260x25g ; 700x10g ; 280x25g ; 750x10g ; 300x25g ; 800x10g ; 320x25g ; 850x10g ; 340x25g ; 900x10g ; 360x25g ; 950x10g ; 380x25g ; 1000x10g ; 400x25g ; 1100x10g ; 440x25g ; 1200x10g ; 480x25g ; 1250x10g ; 500x25g ; 1300x10g ; 520x25g ; 1400x10g ; 560x25g ; 1500x10g ; 600x25g ; 1600x10g ; 640x25g ; 1700x10g ; 680x25g ; 1800x10g ; 720x25g ; 1900x10g ; 760x25g ; 2000x10g ; 800x25g ; 2100x10g ; 840x25g ; 2200x10g ; 880x25g ; 2300x10g ; 920x25g ; 2400x10g ; 960x25g ; 2500x10g ; 1000x25g  
Matériau des conditionnements : Seaux (PP,PE), Sacs en papier craft avec une couche intérieure en PE et Sachets (PE/PP) dans boîte en carton.  
Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Voir Section 5.2 Professionnels

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir Section 5.4 Professionnels

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

#### 4.2 Description de l'utilisation

##### Utilisation 2 - Rat - Professionnels - intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir ou rat des greniers-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
<b>Taux et fréquences d'application</b>	/ - - Pour les rats: 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg. <u>Grain en vrac dans des conditionnements</u> de 3kg, 3.2kg, 3.5kg, 3.8kg, 4kg, 4.2kg, 4.5kg, 4.8kg, 5kg, 5.2kg, 5.5kg, 6kg, 6.5kg, 7kg, 7.5kg, 8kg, 8.5kg, 9kg,9.5kg, 10kg. <u>Sachets (PE/PP) dans des conditionnements de</u> : 300x10g ; 120x25g ; 320x10g ; 128x25g ; 350x10g ; 140x25g ; 380x10g ; 152x25g ; 400x10g ; 160x25g ; 400x10g ; 168x25g ; 420x10g ; 168x25g ; 450x10g ; 180x25g ; 480x10g ; 192x25g ; 500x10g ; 200x25g ; 520x10g ; 208x25g ; 550x10g ; 220x25g ; 600x10g ; 240x25g ; 650x10g ; 260x25g ; 700x10g ; 280x25g ; 750x10g ; 300x25g ; 800x10g ; 320x25g ; 850x10g ; 340x25g ; 900x10g ; 360x25g ; 950x10g ; 380x25g ; 1000x10g ; 400x25g ; 1100x10g ; 440x25g ; 1200x10g ; 480x25g ; 1250x10g ; 500x25g ; 1300x10g ; 520x25g ; 1400x10g ; 560x25g ; 1500x10g ; 600x25g ; 1600x10g ; 640x25g ; 1700x10g ; 680x25g ; 1800x10g ; 720x25g ; 1900x10g ; 760x25g ; 2000x10g ; 800x25g ; 2100x10g ; 840x25g ; 2200x10g ; 880x25g ; 2300x10g ; 920x25g ; 2400x10g ; 960x25g ; 2500x10g ; 1000x25g  Matériau des conditionnements : Seaux (PP,PE), Sacs en papier craft avec une couche intérieure en PE et Sachets (PE/PP) dans boîte en carton.



Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2 Professionnels

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 Professionnels

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Souris et rats - Professionnels - extérieur autour de bâtiments

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles

	Rattus rattus-Rat noir ou rat des greniers-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
<b>Taux et fréquences d'application</b>	/ - - - Pour les rats : 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres. - Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg.  <u>Grain en vrac dans des conditionnements de 3kg, 3.2kg, 3.5kg, 3.8kg, 4kg, 4.2kg, 4.5kg, 4.8kg, 5kg, 5.2kg, 5.5kg, 6kg, 6.5kg, 7kg, 7.5kg, 8kg, 8.5kg, 9kg,9.5kg, 10kg.</u>  <u>Sachets (PE/PP) dans des conditionnements de :</u> 300x10g ; 120x25g ; 320x10g ; 128x25g ; 350x10g ; 140x25g ; 380x10g ; 152x25g ; 400x10g ; 160x25g ; 400x10g ; 168x25g ; 420x10g ; 168x25g ; 450x10g ; 180x25g ; 480x10g ; 192x25g ; 500x10g ; 200x25g ; 520x10g ; 208x25g ; 550x10g ; 220x25g ; 600x10g ; 240x25g ; 650x10g ; 260x25g ; 700x10g ; 280x25g ; 750x10g ; 300x25g ; 800x10g ; 320x25g ; 850x10g ; 340x25g ; 900x10g ; 360x25g ; 950x10g ; 380x25g ; 1000x10g ; 400x25g ; 1100x10g ; 440x25g ; 1200x10g ; 480x25g ; 1250x10g ; 500x25g ; 1300x10g ; 520x25g ; 1400x10g ; 560x25g ; 1500x10g ; 600x25g ; 1600x10g ; 640x25g ; 1700x10g ; 680x25g ; 1800x10g ; 720x25g ; 1900x10g ; 760x25g ; 2000x10g ; 800x25g ; 2100x10g ; 840x25g ; 2200x10g ; 880x25g ; 2300x10g ; 920x25g ; 2400x10g ; 960x25g ; 2500x10g ; 1000x25g  Matériau des conditionnements : Seaux (PP,PE), Sacs en papier craft avec une couche intérieure en PE et Sachets (PE/PP) dans boîte en carton.  Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Souris: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Rats: Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4 Professionnels

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

## 4.4 Description de l'utilisation

### Utilisation 4 - Souris domestiques et rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - intérieur

#### Type de produit

TP14 - Rodenticides

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles  
Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles  
Rattus rattus-Rat noir ou rat des greniers-Adultes et juvéniles

#### Domaine d'utilisation

Intérieur

#### Méthode(s) d'application

Application des appâts -  
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou des points d'appâtage protégés.

**Taux et fréquences d'application**

/ - -

- Pour les rats: 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.
- Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 3 kg.

Grain en vrac dans des conditionnements de 3kg, 3.2kg, 3.5kg, 3.8kg, 4kg, 4.2kg, 4.5kg, 4.8kg, 5kg, 5.2kg, 5.5kg, 6kg, 6.5kg, 7kg, 7.5kg, 8kg, 8.5kg, 9kg,9.5kg, 10kg.

Sachets (PE/PP) dans des conditionnements de : 300x10g ; 120x25g ; 320x10g ; 128x25g ; 350x10g ; 140x25g ; 380x10g ; 152x25g ; 400x10g ; 160x25g ; 400x10g ; 168x25g ; 420x10g ; 168x25g ; 450x10g ; 180x25g ; 480x10g ; 192x25g ; 500x10g ; 200x25g ; 520x10g ; 208x25g ; 550x10g ; 220x25g ; 600x10g ; 240x25g ; 650x10g ; 260x25g ; 700x10g ; 280x25g ; 750x10g ; 300x25g ; 800x10g ; 320x25g ; 850x10g ; 340x25g ; 900x10g ; 360x25g ; 950x10g ; 380x25g ; 1000x10g ; 400x25g ; 1100x10g ; 440x25g ; 1200x10g ; 480x25g ; 1250x10g ; 500x25g ; 1300x10g ; 520x25g ; 1400x10g ; 560x25g ; 1500x10g ; 600x25g ; 1600x10g ; 640x25g ; 1700x10g ; 680x25g ; 1800x10g ; 720x25g ; 1900x10g ; 760x25g ; 2000x10g ; 800x25g ; 2100x10g ; 840x25g ; 2200x10g ; 880x25g ; 2300x10g ; 920x25g ; 2400x10g ; 960x25g ; 2500x10g ; 1000x25g

Matériau des conditionnements : Seaux (PP,PE), Sacs en papier craft avec une couche intérieure en PE et Sachets (PE/PP) dans boîte en carton.

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

**4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Appât pulsé : Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

**4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- **Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.**

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

### 4.5 Description de l'utilisation

#### Utilisation 5 - Souris et rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - extérieur autour de bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir ou rat des greniers-Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou points d'appât couverts et protégés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	/ - - - Pour les rats : 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres. Dans les terriers, 50-100 g d'appât par terrier. - Pour les souris : 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 2 mètres.

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Grain en vrac dans des conditionnements de 3kg, 3.2kg, 3.5kg, 3.8kg, 4kg, 4.2kg, 4.5kg, 4.8kg, 5kg, 5.2kg, 5.5kg, 6kg, 6.5kg, 7kg, 7.5kg, 8kg, 8.5kg, 9kg, 9.5kg, 10kg.

Sachets (PE/PP) dans des conditionnements de : 300x10g ; 120x25g ; 320x10g ; 128x25g ; 350x10g ; 140x25g ; 380x10g ; 152x25g ; 400x10g ; 160x25g ; 400x10g ; 168x25g ; 420x10g ; 168x25g ; 450x10g ; 180x25g ; 480x10g ; 192x25g ; 500x10g ; 200x25g ; 520x10g ; 208x25g ; 550x10g ; 220x25g ; 600x10g ; 240x25g ; 650x10g ; 260x25g ; 700x10g ; 280x25g ; 750x10g ; 300x25g ; 800x10g ; 320x25g ; 850x10g ; 340x25g ; 900x10g ; 360x25g ; 950x10g ; 380x25g ; 1000x10g ; 400x25g ; 1100x10g ; 440x25g ; 1200x10g ; 480x25g ; 1250x10g ; 500x25g ; 1300x10g ; 520x25g ; 1400x10g ; 560x25g ; 1500x10g ; 600x25g ; 1600x10g ; 640x25g ; 1700x10g ; 680x25g ; 1800x10g ; 720x25g ; 1900x10g ; 760x25g ; 2000x10g ; 800x25g ; 2100x10g ; 840x25g ; 2200x10g ; 880x25g ; 2300x10g ; 920x25g ; 2400x10g ; 960x25g ; 2500x10g ; 1000x25g

Matériau des conditionnements : Seaux (PP,PE), Sacs en papier craft avec une couche intérieure en PE et Sachets (PE/PP) dans boîte en carton.

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg

### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Appât pulsé : Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné
- Pour une utilisation dans les terriers : Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

### 4.6 Description de l'utilisation

#### Utilisation 6 - Rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir ou rat des greniers-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Autre Zones ouvertes extérieures et Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou points d'appât couverts ou protégés. Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	/ - - - Pour les rats : 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres. Dans les terriers, 50-100 g d'appât par terrier.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg.

Grain en vrac dans des conditionnements de 3kg, 3.2kg, 3.5kg, 3.8kg, 4kg, 4.2kg, 4.5kg, 4.8kg, 5kg, 5.2kg, 5.5kg, 6kg, 6.5kg, 7kg, 7.5kg, 8kg, 8.5kg, 9kg, 9.5kg, 10kg.

Sachets (PE/PP) dans des conditionnements de : 300x10g ; 120x25g ; 320x10g ; 128x25g ; 350x10g ; 140x25g ; 380x10g ; 152x25g ; 400x10g ; 160x25g ; 400x10g ; 168x25g ; 420x10g ; 168x25g ; 450x10g ; 180x25g ; 480x10g ; 192x25g ; 500x10g ; 200x25g ; 520x10g ; 208x25g ; 550x10g ; 220x25g ; 600x10g ; 240x25g ; 650x10g ; 260x25g ; 700x10g ; 280x25g ; 750x10g ; 300x25g ; 800x10g ; 320x25g ; 850x10g ; 340x25g ; 900x10g ; 360x25g ; 950x10g ; 380x25g ; 1000x10g ; 400x25g ; 1100x10g ; 440x25g ; 1200x10g ; 480x25g ; 1250x10g ; 500x25g ; 1300x10g ; 520x25g ; 1400x10g ; 560x25g ; 1500x10g ; 600x25g ; 1600x10g ; 640x25g ; 1700x10g ; 680x25g ; 1800x10g ; 720x25g ; 1900x10g ; 760x25g ; 2000x10g ; 800x25g ; 2100x10g ; 840x25g ; 2200x10g ; 880x25g ; 2300x10g ; 920x25g ; 2400x10g ; 960x25g ; 2500x10g ; 1000x25g

Matériau des conditionnements : Seaux (PP,PE), Sacs en papier craft avec une couche intérieure en PE et Sachets (PE/PP) dans boîte en carton.

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Appât pulsé : Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné
- Pour une utilisation dans les terriers : Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de surfaces d'eau (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.



#### **4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir section 5.4 Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

#### **4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir section 5.5

### **5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

#### Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

#### Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par

exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### Professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que :  
le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»);  
le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»);  
les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
  - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».
- Dangereux pour la faune.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée).

- L'usage de gants est recommandé.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois  
Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.  
Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.  
Garder seulement dans le récipient d'origine.

## 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.  
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.  
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.